

DEC122827DR17

Décision donnant délégation de signature à Valérie Roch, Responsable du Service des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de André Quinquis, délégué régional de la délégation Bretagne - Pays de la Loire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC090003DR17 du 09 janvier 2009 nommant Mme Valérie Roch, aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Valérie Roch, responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire